

ADMINISTRATION

AUTORITÉS ADMINISTRATIVES INDÉPENDANTES ET ÉTABLISSEMENTS SOUS TUTELLE

AFSSAPS
Agence française de sécurité sanitaire des produits de santé

Décision DG n° 2012-02 du 8 février 2012 portant nomination d'experts auprès de la commission de cosmétologie mentionnée à l'article R. 5131-3 du code de la santé publique

NOR : ETSM1230066S

Le directeur général de l'Agence française de sécurité sanitaire des produits de santé,
Vu le code de la santé publique, et notamment les articles R. 5131-3, D. 5321-7 et suivants,

Décide :

Article 1^{er}

Sont nommés experts auprès de la commission mentionnée à l'article R. 5131-3 susvisé, au titre de l'année 2012 :

M. BODIN (Laurent).
Mme BOUSLAMA (Myriam).
Mme COLLOT-FERTEY (Dorothee).
M. FALCY (Michel).
Mme Kerdine-Römer (Saadia).
Mme LABRO BRYSKIER (Marie-Hélène).
Mme LARROQUE (Béatrice).
M. LAURENTIE (Michel).
M. LE HEGARAT (Ludovic).
Mme MACHEREY (Anne-Christine).
Mme PENSE-LHERITIER (Anne-Marie).
M. PERDIZ (Daniel).
Mme RADAUCEANU (Anca).
M. ROUDOT (Alain-Claude).
Mme SELLA (Odile).
Mme VENANT (Annick).

Article 2

La directrice de l'évaluation de la publicité, des produits cosmétiques et biocides est chargée de l'exécution de la présente décision, qui sera publiée au *Bulletin officiel* du ministère du travail, de l'emploi et de la santé.

Fait le 8 février 2012.

Le directeur général,
Pr D. MARANINCHI